Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20261030-DELIB60_2026-DE

Date de convocation : le 23 octobre 2026

Délib n° 60-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2026

Le trente octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : Mme LE BORGNE Anne ; M. OUIN Pascal ; Mme DOCET Charlène ; M. SERRES Alexandre ; Mme COUZIC Jessica ; M. LASSERRE Christian ; M. LOISON Thomas ; Mme GOCOVA Zuzana ; M. VAN NOPPEN Johan. **Excusées** : Mme WILLIAME Marie-Noëlle ; Mme UZEL Martine **Secrétaire de séance** : Mme DOCET Charlène Mme WILLIAME Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mme LE BORGNE Anne. Mme UZEL Martine a donné pouvoir à M. VAN NOPPEN Johan.

TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la société COLAS de QUIMPER concernant les travaux de voirie 2026, d'un montant de 34 594,00 € HT, soit 41 512,80 € TTC.

Madame le Maire expose au conseil municipal les démarches qu'elle a entreprises pour financer ces prochains travaux de voirie : une demande de subvention auprès du Département (35 % du coût pris en charge), et une autre demande de Fonds de concours Voirie auprès de Pontivy Communauté : 662 € par an (soit 4 634 € sur le mandat).

Afin de rester dans l'enveloppe de 50 000 € budgétée pour 2026, Madame le Maire propose de débuter cette année uniquement par ces deux villages : La Lande du Gouvello/route de Lannivon et Len Bihan pour un montant total de 41 512,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de la société COLAS d'un montant de 34 594,00 € HT, soit 41 512,80 € TTC.

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)